

Les garanties et limites sont exprimées en pourcentage des frais réels par bénéficiaire et par année civile. En Suisse, la franchise doit être payée qu'une fois par année civile en cas de demande de remboursement standard ou/et d'hospitalisation et s'élève à 300 CHF pour les adultes (0 CHF pour les enfants).

TABLEAU DES PRESTATIONS	REMBOURSEMENTS & LIMITES
Hospitalisation médicale et chirurgicale	
Remboursement du séjour en chambre privée dans un Hôpital ou Clinique privée	100%
Opérations chirurgicales inclus soins postopératoires	100%, jusqu'à 3 mois de soins postopératoires
Prothèses, implants, et appareils chirurgicaux	100%
Médicaments et pansements, inclus pansements chirurgicaux	100%
Frais de médecins et de thérapies	100%
Frais pour salle d'opération et d'anesthésie	100%
Soins intensifs, Thérapies intensives	100%
Soins coronariens et unité de soins	100%
Radiologies et tests de laboratoires	100%
Diagnostics avancés (CT, MRI, PET and CT-PET scans)	100%
Chirurgie reconstructive pour restaurer l'apparence après un accident	100%
Chirurgie reconstructive pour restaurer l'apparence après une opération	100%
Lit pour un accompagnant d'un enfant de moins de 12 ans	100%
Traitement Psychiatrique	100%
Médecine ambulatoire courante	
Opérations chirurgicales en ambulatoire	100%
Consultations et visites inclus médecins de famille ou spécialistes	100% max 200 CHF par visite
Frais pharmaceutiques et pansements (avec ordonnance)	100%
Radiologies et tests de laboratoires	100% pré approbation requise
Diagnostics avancés (CT, IRM, PET, CT-PET scans)	100% pré approbation requise
Traitement du Cancer et Oncologie	
Hospitalisation médicale et chirurgicale	100%
Continuation du traitement en médecine ambulatoire courante	100%
Transplantation d'organes, moelle osseuse, greffes de tissus	
Hospitalisation médicale et chirurgicale	100%
Continuation du traitement en médecine ambulatoire courante	100%
Traitements et dialyses rénales	
Hospitalisation médicale et chirurgicale	100%
Continuation du traitement en médecine ambulatoire courante	100%
Hospice et soins Palliatifs	
Hospitalisation médicale et chirurgicale	100%
Continuation du traitement en médecine ambulatoire courante	100%
Prestations supplémentaires	
Soins infirmiers dans un établissement de convalescence	100%
Soins infirmiers à domicile post opératoire	100%

Le montant maximum remboursable pour frais réels en cours pendant une même année civile est égal à 1'500'000 CHF, par bénéficiaire

Les garanties et limites sont exprimées en pourcentage des frais réels par bénéficiaire et par année civile. En Suisse, la franchise doit être payée qu'une fois par année civile en cas de demande de remboursement standard ou/et d'hospitalisation et s'élève à 300 CHF pour les adultes (0 CHF pour les enfants).

BENEFITS	REFUND & LIMITS
Prestations supplémentaires	
HIV/SIDA thérapie et médicaments, inclus AFT (après deux années d'affiliation)	100%, couverture à vie jusqu'à CHF 50'000, dus à une transfusion de sang contaminé
Thérapie de remplacement d'hormone	100%
Conditions chroniques préexistantes, (délai d'attente 12 mois)	100%, jusqu'à CHF 3'000 à vie
Conditions préexistantes, (délai d'attente 12 mois)	100%, jusqu'à CHF 3'000 par année
Traitement réhabilitation (Maximum 60 jours)	100%
Ambulance locale par voie aérienne et/ou terrestre	100%
Médecine Préventive	
Vaccinations, médicaments préventifs, avec prescription	100%, max CHF 200 par année
Contrôle médical (Health check-up), inclus analyses et diagnostics pour la détection précoce des maladies ou infections.	100%, jusqu'à CHF 1'000 par année
Médecine Alternative	
Limite totale de CHF 2'500 par année	
Acupuncture, Physiothérapie, Ostéopathie	100%
Homéopathie, Chiropractie, Médecine Traditionnelle Chinoise	100%
Maternité	
Frais de maternité et d'accouchement (Hospitalisation & Ambulatoire)	100%, jusqu'à CHF 10'000
Complications lors de la grossesse (Hospitalisation & Ambulatoire)	100%, jusqu'à CHF 1'500'000
Complications lors de l'accouchement (Hospitalisation seulement)	100%, jusqu'à CHF 1'500'000
Soins du nouveau né (jusqu'à 14 jours après la naissance)	100%, jusqu'à CHF 30'000
Optique	
Consultations, visites & soins ophtalmologiques	100%
Monture de lunettes, verres, lentilles	100%, jusqu'à CHF 350 par année
Dentaire	
Limite totale de CHF 5'000 par année	
Consultations / visites & soins dentaires (conservateurs et chirurgicaux) et prothèses dentaires	100%, jusqu'à CHF 2'500 par année
Orthodontie (le traitement doit commencer avant l'âge de 18 ans)	100%, jusqu'à CHF 2'500 par année
Traitement dentaire d'urgence suite à un accident	100%, jusqu'à CHF 1'500'000
Assurance vie	
Capital décès d'un montant maximum	CHF 10'000
Évacuation sanitaire et rapatriement	
Évacuation médicale	100%
Traitement d'urgence en hôpital hors zone de couverture	100%, jusqu'à 30 jours par année
Billet d'avion retour pour le pays de résidence	100%
Frais pour une personne accompagnant la personne évacuée	100%
Frais de voyage pour un parent assuré en cas d'une évacuation	100%
Frais de voyage pour un parent assuré en cas d'un rapatriement de la dépouille mortelle	100%
Rapatriement de la dépouille mortelle	100%, jusqu'à CHF 300
L'enterrement, l'inhumation, ou la crémation sur place	100%, jusqu'à CHF 1'000
Traitement survenant directement ou indirectement à cause d'un acte de guerre ou de terrorisme, à condition d'avoir été un spectateur innocent	100%, jusqu'à CHF 40'000
Décès accidentel (frais de rapatriement ou d'enterrement seulement)	100%

Le montant maximum remboursable pour frais réels en cours pendant une même année civile est égal à 1'500'000 CHF, par bénéficiaire